

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 6 JUIN 2017 à 20h30

Etaient présents : Alain FONTAINE, Michel MEUNIER, Didier BEAUJOUAN, Patrick CARPOPHORE, Alain MOUROCOQ, Catherine CARTRY, Nadine HAIE et Monique SAINT LEGER,

Etaient absents excusés : Gilles VARON (pouvoir à D. Beaujouan) et Jean-Michel MARIE (pouvoir à P. Carpophore)

Était absente : Muriel LEBLANC

Ordre du jour : Communauté de communes : statuts – instruction des actes d'urbanisme – pacte fiscal et financier. Convention avec le SIAEP du plateau d'Heuland. Avis sur la demande de la Sté Howmet. Travaux de toiture. Prescription du PLU. Questions et informations diverses.

Secrétaire de séance : Mme Saint-Léger

Le compte rendu de la réunion du 04/04/2017 n'ayant pas fait l'objet d'observations, est approuvé.

Statuts de la communauté de communes

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les statuts révisés et adoptés par NcPA le 16 mars dernier.. La rédaction proposée fait référence à des notions ou éléments pour lesquels le conseil municipal s'est déjà prononcé défavorablement, crée une charge financière supplémentaire à la commune, et tend à favoriser la suppression des syndicats intercommunaux et la fusion de communes. Ces dispositions ne recueillent pas l'assentiment du conseil municipal qui, après en avoir délibéré, réproouve les statuts proposés par la communauté de communes.

instruction des actes d'urbanisme

La communauté de communes n'ayant pas communiqué le projet de convention pour l'instruction des droits des sols, ce sujet est reporté à une date ultérieure.

communauté de communes, pacte fiscal et financier – attributions de compensation

Pour répondre à ses besoins de financement et s'inscrire dans le cadre d'une solidarité financière à l'échelle du territoire, en harmonisant les taux de fiscalité ménage comme le code général des impôts le prévoit, la communauté de communes NcPA a voté à l'unanimité un pacte financier et fiscal qui doit recueillir l'approbation des communes membres. Ce pacte repose sur 4 axes : une harmonisation fiscale sur une seule année – une compensation de la baisse des taux intercommunaux par une hausse des taux communaux – le reversement du surplus de produit fiscal communal à la communauté de communes par le mécanisme des attributions de compensation – une répartition dérogatoire du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) Le mécanisme sera neutre financièrement et fiscalement, tant pour les contribuables que pour la commune. Il emporte la gratuité des transferts de charges liés aux transferts des nouvelles compétences et une absence de reversement au titre du FPIC.

Après en avoir délibéré, le pacte fiscal proposé par NcPA contenant la fixation de l'attribution de compensation 2018 est adopté par l'ensemble des conseillers.

Convention avec le SIAEP du plateau d'Heuland

Afin d'assurer le contrôle obligatoire des poteaux incendie, à effectuer avant le 31/12 selon l'arrêté préfectoral de défense extérieure contre l'incendie (DECI) il a été décidé au sein du SIAEP de Plateau d'heuland d'organiser un groupement de commandes qui sera coordonné par la commune d'Houlgate. Après examen du projet de convention le conseil municipal se prononce favorablement à son adoption.

Avis sur la demande de la Sté Howmet

Le conseil municipal doit se prononcer sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées, présentée par la Sté Howmet de Dives sur mer pour des nouvelles tours de refroidissement. Une consultation du public a été prescrite par le préfet. Le dossier a été visé par l'inspection des installations classées. Il est souhaité une attention particulière sur le respect des normes sonores.

Travaux de toiture

Des devis ont été demandés pour la réfection des toitures des bâtiments de l'ancienne école (sauf le logement déjà refait) Le coût serait d'environ 13 000€ à 27 000 € suivant l'étendue des restaurations. Une subvention du département

serait possible à hauteur de 30 % des travaux et un emprunt bancaire pourrait financer le solde. Dans l'immédiat il convient d'examiner les différents devis pour une prise de décision prochaine.

Prescription du PLU

La commission d'urbanisme a examiné avec le bureau d'études les observations des PPA (personnes publiques associées) et les conclusions du commissaire enquêteur qui a rendu un avis favorable au dossier de PLU, après prise de connaissance des remarques recueillies lors de l'enquête publique.

Les modifications à apporter sont marginales. Le dossier de PLU sera prochainement remis pour être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Questions et informations diverses.

* Pour supprimer le vieux poste transformateur du lieu Thil, un effacement de réseau pourrait y être effectué comportant en outre la dépose de près de 700m de ligne moyenne tension aérienne, le raccordement de deux immeubles en réseau souterrain et la résorption d'une ligne en fils nus. Le projet est toutefois dépendant de la mise en place par Enedis d'une nouvelle ligne moyenne tension envisagée Chemin des Eaux et RD49.

Pour une éventuelle réalisation en 2018, une décision devrait être prise en septembre.

* Le Chemin de Bernières nécessite des travaux de voirie qui pourraient porter sur la réfection de la partie la plus abîmée de la chaussée et la pose de busage au niveau du virage tant pour des raisons de facilité de croisement que d'écoulement des eaux pluviales. Divers devis seront demandés aux entreprises de travaux publics.

* Après fixation du bureau de vote pour le scrutin du 11 juin, la séance est levée à 22h30.

la secrétaire de séance, Monique Saint-Léger